

**PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS
DE L'ÉLECTION PARTIELLE POUR LE REMPLACEMENT
D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS DU COLLÈGE B
A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)
DU CONSEIL ACADÉMIQUE (CAC)**

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation, livres VI et VII, et notamment les articles D 719-1 à D 719-40, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ainsi que des modalités de recours contre les élections,
- Vu les statuts de l'université modifiés et approuvés en date du 21 mai 2019,
- Vu l'arrêté du président n°2022-14-DAGAP du 20 septembre 2022 portant organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège B à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique (CAC),
- Vu l'arrêté du président n°2022-18-DAGAP du 5 octobre 2022 modifiant l'arrêté n°2022-14-DAGAP du 20 septembre 2022 élection partielle - scrutin du mardi 18 octobre 2022 pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège B à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique (CAC),
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 18 octobre 2022,

ARRÊTE

Article 1

Sont proclamés les résultats du scrutin pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège B à la CFVU du CAC qui a eu lieu le 18 octobre 2022 (en annexe).

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 18 octobre 2022

Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP



Pièce jointe : Résultats du scrutin du 18 octobre 2022.

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités et publié le

19 OCT. 2022

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS
ÉLECTION PARTIELLE CFVU DU CAC**

COLLÈGE B

RÉSULTATS du SCRUTIN du 18 octobre 2022

Nombre d'électeurs inscrits :	244
Nombre de votants :	21
Bulletins blancs et nuls :	1
Suffrages exprimés :	20
Nombre de sièges titulaires à pourvoir	1

CANDIDATES	SUFFRAGES OBTENUS
GARSON Cyrielle	9
MAFFRE-BAUGÉ Agnès	11

EST PROCLAMÉE ÉLUE :

Mme MAFFRE-BAUGÉ Agnès